

Examen au 1^{er} et 2^e Dan Aïkido

Tableau récapitulatif des conditions de présentation
pour les candidat-e-s du Type 1 : licencié-e-s de la FFAB ou de la FFAAA.

FFAAA-2018-46-NDI-CSDGE

Annule et remplace l'édition du 19 septembre 2017.

Pour accéder au grade de	1 ^{er} dan	2 ^e dan
Grade précédent	1 ^{er} kyu	1 ^{er} dan
Âge minimum révolu	15 ans	17 ans
Temps minimum entre chaque grade pour être admis à se présenter	1 an de session à session	2 ans de session à session

En cas d'échec à un examen, il n'est pas possible de se représenter à la session suivante, sauf lorsqu'il n'y a qu'une session par an.

Sont à adresser à votre Comité Interdépartemental (CID) d'appartenance deux mois avant la date de l'examen, les documents suivants, le cachet de la poste faisant foi :

- 1. La feuille de candidature dûment renseignée** et signée, comportant la signature du professeur du club dans lequel le/la candidat-e est licencié-e et celle du/de la Président-e du CID. Si le/la candidat-e est l'enseignant-e de son club, la feuille doit être signée par un cadre technique de grade supérieur.
- 2. Une copie du passeport sportif FFAAA en règle.** Ce document est désormais le seul officiel, avec le diplôme, attestant l'homologation d'un grade. Il convient d'envoyer les pages comprenant :
 - La page de garde avec vos **informations personnelles**,
 - Le nombre de **timbres de licence** fédérale correspondant au grade postulé, dont celui de la saison en cours,
 - Les **justificatifs de participation** à au moins **trois stages** organisés par les instances fédérales (nationales, régionales ou départementales de l'une ou l'autre des fédérations constitutives de l'U.F.A.) dans les douze mois précédant la date limite de l'inscription,
Les stages organisés par les départements doivent figurer au calendrier officiel du CID dont ils dépendent. Sur les trois stages exigés, un seul stage départemental pourra être retenu.
Rappel : les stages privés ne sont pas validants.
- 3. Un certificat médical** attestant de l'**absence de contre-indication** à la pratique de l'Aïkido **en compétition** datant de moins d'un an.
- 4. Un chèque** à l'ordre de votre **CID d'appartenance**, en règlement des frais d'inscription à l'examen 1^e ou 2^e dan. Pour cette saison les frais sont fixés à **30 €** (renvoi du diplôme et du passeport sportif inclus).

**Adresser à votre CID tous les documents en une seule fois.
Les envois incomplets ou hors délai seront retournés à l'expéditeur.**